

POLITIQUE

Union européenne : la pêche électrique, définitivement interdite en juillet



©mTaira/Shutterstock



Agathe
Palaizines

@Agpalaiz

19/04/2021

La justice européenne a acté cette fin de semaine la fin officielle de la pêche électrique, technique controversée sur la sellette depuis plusieurs années. Accusée de détruire la faune et la flore marine, elle n'aura plus sa place dès cet été dans les eaux continentales.

Clap de fin pour la **pêche électrique**. En fin de semaine, la justice européenne a confirmé son interdiction dans toute l'Union et ce, dès cet été.

Supprimée dès 1998 au nom de la conservation des ressources de pêche, cette méthode de pêche controversée avait bénéficié d'une dérogation en 2007 à titre expérimental en mer du Nord. L'UE a finalement décidé [de son abandon définitif en 2019](#). Après deux années transitoires, elle sera donc définitivement bannie en juillet. Jugée cruelle et néfaste pour la faune et la flore marine, la **pêche électrique** consiste à envoyer des décharges depuis un chalut dans le sédiment pour y capturer des poissons vivant au fond des mers.

Recours des Pays-Bas rejeté

Les **Pays-Bas**, principal pays à utiliser cette technique, a ainsi vu son recours rejeté par la justice. Dès 2019, La Haye avait tenté de faire annuler la décision d'interdiction auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) : selon la ville, cette dernière "n'avait pas été établie sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles" et entravait "l'innovation et le développement technologique". Mais dans son arrêt, la CJUE a finalement estimé que le pays n'a "pas démontré le caractère manifestement inapproprié" de cette interdiction. "Si les études scientifiques et techniques disponibles contiennent des appréciations parfois divergentes sur l'étendue des incidences négatives" de la pêche électrique, "aucune n'énonce, en revanche, contrairement à ce que soutiennent les Pays-Bas, que cette méthode serait dépourvue d'incidence négative sur l'environnement", [a conclu la Cour](#).

Coup dur pour les pêcheurs néerlandais

Près de 80 pêcheurs néerlandais utilisaient cette méthode, parmi lesquels la moitié l'avait finalement abandonnée après que l'Union en ait sonné le glas, selon le ministère de l'Agriculture du pays. Pour certains, cette dernière décision est donc un coup de massue, "le dernier espoir pour de nombreuses entreprises familiales" utilisant cette méthode de pêche "dans cette période déjà difficile", a notamment regretté l'organisation représentant l'industrie de la pêche aux **Pays-Bas**. La décision européenne d'interdire cette méthode "est basée sur une campagne de dénigrement", assure l'organisation.

Dans l'Hexagone au contraire, la **pêche électrique** est dénoncée depuis plusieurs années par les pêcheurs français, adeptes de la méthode artisanale. Il l'accusent non seulement de détruire les ressources disponibles, mais fustigent également une "concurrence déloyale" des bateaux néerlandais dans les eaux du Nord de la France. Dès le mois d'août 2019, les autorités françaises [ont d'ailleurs anticipé l'interdiction européenne](#) en l'appliquant dès lors "dans les eaux sous souveraineté française".

De leur côté, les associations environnementales se sont réjouies d'une telle décision : "L'intérêt général prévaut, et c'est un grand soulagement", s'est par exemple félicitée l'ONG **Bloom**.



BLOOM Association

@Bloom_FR



Les véhéments lobbies néerlandais st retoqués : la Cour de justice de l'Union européenne n'annule pas le règlement d'interdiction de la [#PêcheElectrique](#), qui sera donc bien définitivement interdite le 1er juillet 2021 ! L'intérêt général prévaut, et c'est un grand soulagement.



Presse et Information

Cour de justice de l'Union européenne
COMMUNIQUE DE PRESSE n° 59/21
Luxembourg, le 15 avril 2021

Arrêt dans l'affaire C-733/19
Pays-Bas/Conseil et Parlement

La Cour de justice rejette le recours introduit par les Pays-Bas contre l'interdiction de la pêche au moyen de navires utilisant le courant électrique impulsionnel

11:33 AM · 15 avr. 2021

